

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Septembre 2023
Validé par Aurélien Détienne secrétaire de séance

Date de la convocation : 21 Septembre 2023, Présidente de séance : Béatrice Tricard, Maire.
Le conseil municipal s'est réuni le Lundi 25 Septembre 2023 à 19h00.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Lavillard Gabrielle, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Sage Pascale, Réaully Paola, Pagnou Pascal, Crouzit Sébastien, Mahaut Danièle, Céline Gaspard (arrivée à 20h33 après les votes).

Absents excusés : Emilie Chauchet donne procuration à Lucette Pinardon-Thévet, Benjamin Crespy donne procuration à Laurent Bila, Jérôme Gouzon, Benoit Calomine

Absents : /

Secrétaire de séance : Aurélien Détienne

Début de séance : 19h06

Madame la Maire fait un rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 03 Juillet 2023
2. Tarification intervenants TAP
3. Admission en non-valeur 2023
4. Demande de subvention – Associations Les Gardiens du Lac
5. Demande de subvention - Cultur'Émoi
6. FPIC 2023
7. Demande de subventions – Requalification et renaturation de la rue du 8 mai 1945 (partie haute au-delà du dôme)
8. Demande de subventions – Travaux de voirie - Lotissement « Le Vert Côteau »

1. Approbation du PV du 25 Septembre 2023

Gabrielle Lavillard apporte les corrections suivantes :

- page 2 la phrase « Afin de faciliter la gestion des marchés, le Conseil Municipal, l'unanimité » en « Afin de faciliter la gestion des marchés, le Conseil Municipal, à l'unanimité »
- page 5 la phrase « représentant une médiation d'une durée du 8h » en « représentant une médiation d'une durée de 8h ».
- page 8 la phrase « une quarantaine de personne présente » en « une quarantaine de personnes présentes »
- Page 9 la phrase « Aurélien DETIENNE rappelle que la DSIL c'est la Région et la DETR c'est le Département » en « Aurélien DETIENNE rappelle que le Règlement d'Intervention lié à la DSIL est adopté en Commission des élus de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, alors que le Règlement d'Intervention lié à la DETR est adopté en Commission des élus de la Préfecture du département de la Haute-Vienne »
- page 11 la phrase « réaliser un exercice sécurité intrusion » en « solliciter une opération de contrôle du dispositif anti-intrusion » supprimer la phrase « ajouter des rideaux occultants dans la salle de sommeil ».

Pascale Sage demande que soit modifié le nom de l'association « Passion Nieul » : « Pascale Sage ne vote pas pour Yoga Nieul »

Approbation du PV à l'unanimité.

2. Tarification intervenants TAP

Mme Catherine Casimir, rapporteure, s'exprime en ces termes :

Lors du 3 juillet dernier, la tarification de l'animation de certains ateliers TAP par des intervenants extérieurs dans le cadre de leurs associations créatives, culturelles ou sportives a été votée à hauteur de 26,67 € / heure par intervention d'un prestataire extérieur, ce qui revient à 40 € par intervention pour les ateliers d'une durée de 1h30.

Or, l'une des associations qui intervenait depuis plusieurs années ne peut plus participer.

Ainsi, afin de maintenir une offre d'ateliers auprès des enfants, la recherche d'un nouveau prestataire s'est vu confronter à la réalité du marché.

En effet, la tarification était reconduite d'année en année depuis 2012 sans tenir compte de l'inflation ni de l'évolution des coûts de carburant.

Aussi, il est proposé un tarif d'intervention à hauteur de 40 € / heure soit 60 € par prestation d'1h30 à l'arrivée d'un nouvel intervenant.

Catherine Casimir : Ça fait 20€ d'augmentation ça paraît énorme mais il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2012 au moins.

Lucette Pinardon-Thévet : ça fait une grosse augmentation de 50 %, ne pourrait-on pas faire une augmentation de 30 %.

Catherine Casimir : précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2012 voire 2006.

Madame La Maire : rappelle que les intervenants d'aujourd'hui sont en fait les anciens « contrats éducatifs locaux ».

Laurent Bila : Avant les TAP il y avait les CEN et donc certains intervenants n'ont pas été augmentés depuis 2006. Donc il faut se baser sur la non-augmentation sur le départ des CEN et pas des TAP.

Lucette Pinardon-Thévet : il y a une incidence financière car il était prévu au budget un montant de 9 000 € et au final le montant sera de 16 000 €. Elle propose d'augmenter uniquement de 30 % pour l'année civile 2023, et réajustement en 2024.

Madame La Maire : le risque est de ne plus trouver d'intervenant car les communes environnantes fixant un tarif plus important que celui de notre commune, les intervenants ne viendront plus sur Nieul.

Laurent Bila : l'augmentation au budget 2023 ne sera pas de 7 000 € les facturations étant au trimestre seul le dernier trimestre 2023 sera impacté.

Lucette Pinardon-Thévet : on dépasse en effet sur 2023 les 10 000 €

Laurent Bila : précise que l'augmentation sera générale et s'appliquera à l'ensemble des intervenants.

Madame La Maire : précise qu'il était philosophiquement impossible de pratiquer des tarifs différents pour les intervenants.

Laurent Bila : demande à Catherine Casimir si elle s'est renseignée auprès du SIEPEA pour savoir le tarif des prestations.

Catherine Casimir : au SIEPEA ils fonctionnent sur devis.

Paola Réauly : demande s'il y a une participation des parents, et si on pouvait augmenter cette participation.

Catherine Casimir : précise que la participation est minime et que la commission n'est pas favorable à cette piste.

Laurent Bila : demande à partir de quand va s'appliquer l'augmentation.

Catherine Casimir : précise que ça partira à compter de la prochaine session.

Laurent Bila et Laurent Auzemery : proposent de caler l'augmentation sur l'année civile soit au 1^{er} janvier 2024.

Lucette Pinardon-Thévet : précise qu'il n'y a pas de souci sur le budget de fonctionnement.

Madame La Maire précise qu'elle préfère une application à compter de la prochaine session soit à la rentrée de novembre 2023. Béatrice demande à l'ensemble du conseil de se prononcer sur une date de départ.

Laurent Bila : précise que si l'intervenant ne vient pas en novembre il y aura une augmentation générale pour des intervenants qui ont signé la convention sans demander une augmentation.

Un débat s'ouvre sur l'application au 1^{er} janvier pour les intervenants en place.

Pascale Sage : précise que dans un souci d'équité il vaut mieux augmenter pour tout le monde en même temps.

Aurélien Détienne : se questionne sur la durée du conventionnement avec les intervenants. Laurent Bila informe qu'un intervenant signe une convention pour une durée d'une année scolaire.

Laurent Bila propose : l'augmentation sera soumise à l'arrivée d'un nouvel intervenant

Madame La Maire propose donc la délibération « à compter de l'arrivée d'un nouvel intervenant »

Proposition acceptée à l'unanimité.

3. Admission en non-valeur 2023

Mme. Lucette Pinardon-Thévet, rapporteure, s'exprime en ces termes :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Les admissions en non-valeur suivantes sont dressées par le comptable public :

Sur le budget général :

Liste n° 5387020012 pour un montant de 578,59 €.

Lucette Pinardon-Thévet : ce sont des petites sommes reliquat de cantines ou autres..

Madame La Maire précise qu'il y a des petites sommes mais qu'une créance de cantine très importante représente la majorité des non-valeurs ; le reste étant des erreurs de quelques centimes principalement dû à des erreurs sur chèque. Les créances sont sur l'exercice 2022. L'admission en non-valeur sous-entend que la trésorerie a épuisé tous les recours juridiques pour que la créance soit recouvrée.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la liste n°5387020012.

4. Demande de subvention – Association « Les Gardiens du Lac »

M. Laurent Bila, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Benjamin Crespy président de l'association, représenté par Laurent Bila, ne prend pas part au vote.

L'association Les Gardiens du Lac organise une fête d'Halloween pour les enfants pendant les vacances scolaires de Toussaint 2023. Diverses activités sont prévues lors d'un après-midi : une sculpture de citrouilles, une chasse aux sorcières, un concours de costumes et une épreuve de courage.

L'association demande un soutien financier pour l'achat des citrouilles et des friandises.

Laurent Bila : cette association n'a pas déposé de demande de subvention annuelle sur les deux derniers exercices, après en avoir discuté avec le Président, il va remplir le dossier de demande de subvention annuelle. L'association étant présente depuis plusieurs années sur la commune le montant de cette subvention sera donc 150 €.

Madame La Maire propose de verser une subvention d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

5. Demande de subvention - Cultur'Émoi

M. Laurent Bila, rapporteur, s'exprime en ces termes :

L'association Cultur'Émoi nouvellement créée sur la commune sollicite une demande de subvention. Cette association a pour objectif d'organiser des moments culturels (jeux, concerts, ateliers dessin exposition, couture, ...).

Elle propose des ateliers dessin 1 samedi matin sur 2 de 10h à 12h à l'espace Trigari.

Leur premier évènement s'est tenu le 14 septembre dernier à l'occasion du marché de producteur du jeudi soir par la tenue d'une exposition de dessin, de quelques jeux de société tout cela dans un esprit convivial.

L'association Cultur'Émoi sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Laurent Bila : on a pour habitude quand une association se crée on verse une subvention de 50 € la première année.

Madame La Maire précise qu'il y avait un peu de monde lors de l'évènement du 14 septembre dernier avec diverses activités comme une tombola, une artiste, une boîte à dons, des boissons ...

Madame La Maire demande la composition du bureau de l'association.

Laurent Bila : Benjamin Félix est le président et le bureau est composé de sa compagne, de Mme Estelle Debaumy, de Rémy (ancien intervenant TAP), Charlie Fumoux, Loïc.

Madame La Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 50 €

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

6. Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2023

Madame La Maire, rapporteure, s'exprime dans ces termes :

Dans sa séance du 21 septembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'opter pour une répartition « dérogation libre » avec le reversement intégral du montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes pour l'année 2023, il serait intégralement versé à la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature.

Le montant du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communes (FPIC) alloué à l'ensemble intercommunal s'élève à 777 585 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement du FPIC à la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature.

Madame La Maire : Je vous rappelle que c'est pour l'ensemble de la Communauté de Communes et qu'il n'avait rien été prévu au budget en recette pour le FPIC puisqu'on avait déjà averti ce choix là. L'année dernière pour information on avait également pris le même type de délibération. La pratique c'est que la Communauté de Communes se prononce et que les communes peuvent soit le passer en Conseil Municipal et délibérer, soit ne pas le passer en Conseil Municipal ce qui sous-entend qu'elles approuvent automatiquement le choix de la Communauté de Communes. Nous on a fait le choix de le soumettre à notre séance de ce soir en sachant que les deux élus communautaires Laurent Auzemery et moi-même et que nous avons voté pour le reversement en intégralité du FPIC à Elan lors du Conseil Communautaire. De plus le FPIC avait été inscrit au budget 2023 de la Com Com et il avait été adopté à l'unanimité.

7. Demande de subventions – Requalification et renaturation de la rue du 8 Mai 1945 (partie haute au-delà du dôme)

Monsieur Jean-Luc Ruaud, rapporteur s'exprime en ces termes :

Le projet de Requalification du centre-bourg – Phase 4 est ajourné en l'état, le projet n'ayant pas obtenu de subventionnement de l'Etat.

Un nouveau dossier à caractère plus vertueux axé sur la renaturation est envisagé.

Ainsi, un nouvel avant-projet est proposé sur l'intitulé « Requalification et renaturation de la rue du 8 Mai 1945 (partie haute) ».

Le projet se situe rue du 8 Mai 1945 partie à partir du dôme jusqu'à la partie haute du lotissement « Le Vert Côteau ».

Il concerne une séquence linéaire d'environ 350m. Cette séquence côtoie l'école maternelle, le « jardin de la Liberté », la pharmacie et le supermarché.

Les objectifs du projet sont :

N°1 – Améliorer la circulation piétonne en matière de sécurité, de confort et de continuité

N°2 – Améliorer les abords de l'école maternelle

N°3 – Améliorer le carrefour avec la rue de la Plantusse et intégrer le projet réseau de chaleur communal

N°4 – Végétaliser et renaturer la rue sur toute sa longueur

N°5 – Réduire les surfaces imperméables

N°6 – Privilégier les matériaux locaux et durables

Les travaux sont estimés à 475 999,65 € HT et à 105 446,25 € HT pour la reprise de voirie, soit un total 581 445,90 € HT.

Les travaux sont destinés à :

- La restructuration de la voirie et suppression d'une partie d'îlot,
- Mise en place de bordures en granit,
- Réalisation de 2 ralentisseurs et de trottoirs en béton désactivé
- Terrassement en vue de végétalisation, plantations et engazonnement,
- La signalisation,
- L'assainissement des eaux pluviales et des réseaux, avec notamment les travaux préparatoires du réseau de chaleur, ...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles.

Jean-Luc Ruaud : je vais faire une petite synthèse, on avait demandé au départ une subvention sur ce que nous avons appelé la phase IV de l'aménagement du centre-bourg, c'était la partie haute du bourg de Nieul allant de la supérette en descendant jusqu'au petit giratoire devant l'ancienne trésorerie. Malheureusement l'Etat ne nous a pas accordé cette subvention pour plusieurs raisons, les aménagements centre-bourg ne sont subventionnés que sur 3 phases. Nous avons modifié le dossier après avoir pris rendez-vous cet été avec le Secrétaire Général de la Préfecture qui nous a expliqué quelles démarches on devait suivre pour bénéficier des subventions de l'Etat. Cette nouvelle phase va s'appeler « requalification et renaturation de la rue du 8 Mai 1945 », il nous a été demandé de travailler sur le fonds vert avec notamment la mise en avant de la désimperméabilisation des trottoirs, on peut aussi parler des futurs travaux du réseau de chaleur. A cet instant aucune date n'est programmée mais il serait nécessaire de prévoir des fourreaux en attente dans la marché aménagement centre bourg pour éviter de recasser la chaussée.

Madame La Maire rappelle que ce futur réseau de chaleur concernera la Résidence Jean Mahaut, les ateliers municipaux, l'école maternelle, le centre social Simone Veil, l'ODHAC et la mairie.

Jean-Luc Ruaud : on espère qu'on arrivera à avoir un maximum de subventions et à atteindre le niveau maximal de 80 %, la charge restant à la commune sera de 20 %, ce qui reste une somme importante pour la commune.

Paola Reauly : indique qu'il vaut mieux avoir des subventions que de devoir tout payer si on avait maintenu la phase IV en l'état.

Jean-Luc Ruaud : on va écrire au Département pour indiquer que nous redéposons un dossier car l'État nous « impose » certaines contraintes pour ce projet, contraintes qui n'avaient pas été imposées pour les 3 premières phases.

Sébastien Crespy : Désimperméabiliser les trottoirs ça signifie qu'on met quel matériau ?

Jean-Luc Ruaud : La désimperméabilisation signifie que l'eau va s'infiltrer et que nous allons la drainer, plusieurs techniques existent mais le choix n'est pas encore arrêté. Il faut qu'on choisisse une technique qui soit finançable avec notre budget. En gros l'eau ne va pas couler en surface, le seul bémol, à la différence d'un enrobé à chaud où il n'y a pas d'entretien, sur cette solution la remise en état de cette surface désimperméabilisée nécessitera un travail supplémentaire pour l'équipe technique.

Gabrielle Lavillard : quand est-il pour les poussettes et les fauteuils roulants de l'EHPAD ?

Madame La Maire : ce problème va être abordé au moment de la commission de sécurité qui se réunira avant la délivrance des autorisations de travaux. L'État et les autres « financeurs » se montrent plus enclin à subventionner des projets de requalification plus vertueux qu'il y a quelques temps.

Je vous rappelle que pour le Conseil Départemental les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} octobre sur la plateforme et pour les services de l'État on a un peu plus de temps mais il faudra les déposer fin 2023 début 2024.

8. Demande de subventions – Travaux de voirie – Lotissement « Le Vert Côteau »

Monsieur Jean-Luc Ruaud, rapporteur, s'exprime en ces termes :

La voirie du Lotissement « Le Vert côteau » est en très mauvais état, il y a nécessité d'en prévoir la réfection.

Les travaux consistent en la réfection de la voirie :

- Trottoirs et assainissement : reprises ponctuelles bordures et chaussées, mise à niveau des regards
- Chaussées : rabotage, fourniture et mise en œuvre d'enrobés, ...

Les travaux s'élèvent à 71 478 € HT soit 85 773,60 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à demander l'octroi des subventions les plus élevées possibles.

Points sur les commissions :

- Commission travaux

M. Jean-Luc Ruaud : pour ceux qui n'étaient pas à l'inauguration des travaux des 3 phases, cette journée s'est bien passée il y a eu beau temps et tout le monde était content, aussi bien sur les travaux, que sur les discours. Je parle aussi pour Catherine et la réfection du mobilier et surtout de la rampe du Château réhabilitée par les compagnons du tour de France.

Gabrielle Lavillard : le travail réalisé sur la rampe est extraordinaire.

Jean-Luc Ruaud : la réception de la rambarde en chêne s'est faite la semaine de l'inauguration, elle était en place pour l'inauguration.

Gabrielle Lavillard demande si elle va bien vieillir ?

Jean-Luc Ruaud : c'est du chêne, on ne le traite pas et ça va vieillir comme du chêne c'est-à-dire qu'il va travailler mais il va bien vieillir.

Gabrielle Lavillard : non mais je parlais au niveau de l'entretien ?

Jean-Luc Ruaud : on ne le traite pas et il n'y a pas d'entretien, il va se patiner et s'assombrir avec le temps.

Aurélien Détienne indique qu'elle sera à terme identique à la rambarde d'en face côté ODHAC.

Madame La Maire : je voulais rajouter quelque chose par rapport à l'inauguration, je voudrais remercier les agents qui se sont énormément investis et les élus aussi qui ont fait que cette journée soit une réussite.

Jean-Luc Ruaud : indique que les entreprises étaient ravies d'être là et qu'on valorise leur travail.

Madame La Maire précise que les financeurs étaient également ravis et qu'elle n'avait eu que des retours positifs.

Jean-Luc Ruaud : les sanitaires de l'école élémentaire sont également terminés. Concernant les travaux d'entretien courant, l'entreprise Techniroute est venue, on a repris le container de la Croze, on a continué Meygeas et on a bouché quelques trous à droite et à gauche pour éviter à nos agents communaux d'aller chercher de l'enrobé à froid et de faire des tournées tous les vendredis pour boucher les trous. Sur ce qu'il y a à venir c'est de profiter de l'occasion que l'État retravaille sur le carrefour de La Poitevine, à cette occasion la 147 sera fermée, et la déviation passera par la RD 28 devant le cimetière et sortira à Sourue. Donc normalement le rabotage du chantier devrait être donné à Nieul et il servira à refaire le chemin des campings-cars en sortant vers le lotissement du Canal. Je termine par le sentier d'interprétation, la première réunion se fera le jeudi 5 octobre, le marché est signé et les travaux vont débuter avant la fin de l'année 2023.

Nathalie Bruyère indique qu'il y a une réunion le 17 octobre et veut savoir si c'est lié.

Jean-Luc Ruaud lui précise que la réunion du 17 octobre est la conséquence d'une pétition. Mais ceci ne concerne pas la commune mais le CEN.

Sébastien Crespy demande qui doit se débarrasser des herbes qui sont sur le trottoir.

Jean-Luc Ruaud : je ne peux pas te répondre car pour le moment on est sur le cimetière mais le problème des herbes folles sur les trottoirs de la commune de Nieul c'est le même problème que ceux de Saint-Jouvent, Peyrilhac et de toutes les communes, mais je n'ai pas de solution.

Sébastien Crespy : ce n'est pas un reproche mais normalement ce qui est sur le trottoir devrait être nettoyé par la commune c'est ça je crois ?

Jean-Luc Ruaud : indique que ce n'est pas si simple que ça mais les agents vont s'en occuper.

Madame La Maire précise que dans le prochain bulletin municipal, elle a demandé qu'un encart soit inséré pour expliquer la réglementation il y a des obligations pour la commune mais également pour le riverain. Compte-tenu qu'on utilise plus de produits phytosanitaires et qu'il est plus compliqué d'entretenir les trottoirs sans les désherbants ou autre. Elle précise que l'herbe ne pousse qu'à un certain moment de l'année et que c'est de la responsabilité de tous de la nettoyer. Ainsi on nettoie les allées du cimetière mais on rappellera qu'il est de la responsabilité des concessionnaires de nettoyer leurs monuments funéraires.

Sébastien Crespy indique qu'on peut demander que chacun nettoie son trottoir devant chez soi.

Madame La Maire abonde dans son sens et précise que c'est le but de l'encart dans le bulletin municipal. Elle rappelle qu'une opération citoyenne avait eu lieu par les riverains de la rue des perrons qui avaient nettoyé leur rue et avaient organisé un petit repas entre eux.

- Commission communication :

Laurent Auzemery : nous sommes sur le nouveau bulletin municipal. Pour les responsables d'associations que vous connaissez dites-leur de faire passer leur mot très rapidement, on va essayer de distribuer le bulletin fin octobre.

Madame La Maire indique qu'il y a déjà des retours. Elle demande si on a des nouvelles de l'entreprises CDTPI ?

Laurent Auzemery : CTDPI je n'ai pas de nouvelles car M. Chamoulaud était absent. Je vais le rappeler dès demain, en effet le bulletin est imprimé par CTDPI et la distribution va dépendre des dates de vacances de l'entreprise. De toute façon on tiendra les délais de fin octobre.

Lucette Pinardon-Thévet indique que la boulangerie a obtenu un macaron « Gault et Millau » et elle se demande si on ne pouvait pas insérer un petit article dans notre bulletin comme on l'avait fait au printemps pour la coiffeuse.

Madame La Maire indique que c'est une idée mais qu'il faut demander avant aux boulangers.

Laurent Auzemery acte le fait de faire la demande, puis il indique que la couverture du bulletin sera une photo de l'inauguration des travaux du centre bourg et du marché de Noël.

Lucette Pinardon-Thévet pose la question du Téléthon.

Laurent Auzemery indique qu'il a vu cet après-midi que l'association « Les Cœurs Joyeux » allait faire l'opération Téléthon.

Madame La Maire indique que c'est à l'association d'annoncer l'évènement.

Lucette Pinardon-Thévet indique que la boutique du Téléthon est reprise par Mme Geneviève Quette.

- Commission Animations, Sports, Culture

Laurent Bila : la commission se réunit le 26 septembre avec à l'ordre du jour l'organisation du marché de Noël. Il rappelle que le marché gourmand qui s'est tenu le 9 septembre dernier avec des stands à disposition pour les associations qui le souhaitent. Ce fut un succès, la météo était de la partie, et il y avait plus de choix que l'an passé.

Les associations ont été reçues le 8 septembre pour la réunion de rentrée il y avait une dizaine d'associations qui ont échangées entre elles sur un certain nombre de choses ce qui est positif. La dernière manifestation en date était la balade contée de Mémoires de Nieul et Alentours autour de Georges-Emmanuel Clancier, avec une quarantaine de personnes présentes ce qui tend à démontrer que la balade contée a trouvé son public.

Madame La Maire demande à Laurent Bila de nous rappeler la date du Marché de Noël.

Laurent Bila le marché de Noël est le premier week-end de décembre, le samedi 2 décembre. Demain un point sera fait sur les demandes des associations notamment d'avancer un peu l'évènement pour prendre en compte la pause méridienne.

- Commission Affaires Scolaires :

Catherine Casimir : la rentrée s'est bien passée. Les effectifs définitifs sont :

- 81 enfants à l'école élémentaire
- 34 enfants à l'école maternelle

En maternelle il y a deux classes de 17 enfants.

Tous les postes sont pourvus y compris les remplacements.

A l'école élémentaire il y a 3 AVSH et 5 enfants en situation de handicap, en maternelle c'est 1 AVSH pour un enfant en situation de handicap.

Les projets pour l'année c'est la sortie de la classe découverte à la neige, qui se ferait mi-mars à Saint-Lary-Soulant. Le budget n'est pas encore établi mais il serait autour de 31 260 € ce qui coute le plus cher c'est le transport. Au prochain conseil municipal la commission fera probablement une demande d'aide exceptionnelle de façon à diminuer un peu la participation des parents.

Paloa Réaully demande si les parents peuvent bénéficier d'aides pour participer à ce voyage.

Catherine Casimir pense qu'il est possible d'obtenir une aide via les comités d'entreprises, chèques vacances CAF.

Madame La Maire indique que les opérations types « vide ta chambre » peuvent participer à la prise en charge des frais de ce voyage.

Catherine Casimir rappelle que la Mairie participe aussi au financement de ce voyage.

Lucette Pinardon-Thévet demande si l'inspection académique participe.

Madame La Maire et Catherine Casimir lui répondent que non.

Paola Réaully demande si le trajet se fait en bus car à une époque les trajets pouvaient être faits avec les trains.

Madame La Maire indique qu'il n'est pas aisé de trouver des trains qui desservent les stations de ski.

Catherine Casimir indique qu'il est plus simple également de se déplacer en bus s'il devait y avoir des déplacements sur place.

- Commission Sociale :

Lucette Pinardon-Thévet : le repas des aînés est prévu le jeudi 7 décembre, les colis seront distribués les 8 et 9 décembre. Ça prend beaucoup de temps donc elle compte sur l'investissement de tous les élus. La distribution se fait aussitôt car le week-end d'après ce sont les vacances scolaires.

Arrivée de Madame Céline Gaspard – 20h33

Madame La Maire indique que les vacances débutent le 22 décembre et qu'il faut changer les dates de distribution de colis.

Lucette Pinardon-Thévet décide de déplacer la distribution aux 15 et 16 décembre.

Madame La Maire demande confirmation de la date du repas des aînés, et indique qu'elle ne sera pas présente.

Lucette Pinardon-Thévet indique qu'elle choisira une nouvelle date lors de la prochaine commission des affaires sociales. Du 1^{er} au 31 octobre c'est l'opération « octobre rose » pour sensibiliser au cancer du sein. Les rubans et badges sont gratuits. La Mairie a acheté des parapluies qu'on installera dans l'allée du Château et à la Mairie.

Madame La Maire indique que des paires de chaussettes et des parapluies sont en vente à la mairie. Les chaussettes sont vendues à 10 € la paire et 7 € pour les parapluies. Les règlements seront uniquement par chèques bancaires, selon le même principe que la boutique du Téléthon.

Céline Gaspard demande si c'est la ville de Limoges qui a sollicité la Mairie pour participer à l'opération ?

Madame La Maire indique que c'est une initiative du conseil et que nous avons échangé directement avec La Ligue contre le Cancer.

Céline Gaspard indique qu'en septembre il y a l'opération « septembre doré » en faveur des cancers pédiatriques.

Catherine Casimir indique qu'elle n'avait pas l'information.

Madame La Maire indique qu'elle l'ignorait aussi mais que l'an prochain la Mairie participera également à cette opération.

- Questions diverses :

Danielle Mahaut et Pascal Pagnou ont participé à la PCAET. C'est une formation intéressante. En Nouvelle-Aquitaine ils ont ciblé le développement de l'agro-photovoltaïques.

Madame La Maire indique qu'il existe un projet de ce type sur la commune.

Danièle Mahaut précise que la formatrice insiste sur le fait que tout projet doit être en revente à Enedis.

Aurélien Détéienne indique qu'il est nécessaire d'avoir des postes sources pour recevoir ces nouvelles productions d'énergies.

Madame La Maire rappelle que c'est la Loi qui oblige les collectivités territoriales à développer les énergies renouvelables.

Pascal Pagnou indique que l'installation d'ombrière sur les parkings des grandes surfaces est obligatoire également.

Danielle Mahaut parle des friches industrielles qui pourraient être réhabilitées en production d'énergies renouvelables. Elle indique qu'il faut bien verrouiller les PLU pour éviter l'implantation de projets, et de rappeler que c'est la collectivité locale qui impose ses conditions aux porteurs de projets et pas l'inverse. Elle fait part de la tenue d'un salon de l'habitat le 20 octobre à Saint-Priest-Taurion.

Nathalie Bruyère indique que le PLU l'empêche de poser des panneaux photovoltaïques sur sa toiture.

Madame La Maire indique qu'il est important de le revoir car il est indiqué que dans le règlement du PLU actuel, la pose des panneaux photovoltaïques n'est possible que s'ils sont intégrés à la toiture, et que la superposition est proscrite et qu'il faut le faire évoluer.

Pascal Pagnou indique qu'il est possible que ce soit plus un problème de co-visibilité vis-à-vis de périmètre des Bâtiments de France qui empêche l'implantation des panneaux sur la toiture de Madame Bruyère.

Madame La Maire précise que ce sont deux choses distinctes et que le périmètre de co-visibilité du reposoir ne dépendant de la décision de la commune mais de l'architecte des Bâtiments de France.

Madame La Maire demande s'il y a d'autres questions. Elle clôt donc le conseil et lève la séance.

Fin du conseil 20h49.